

À une séance générale du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 9 mars 2010 à 13h00 à l'hôtel de ville de Saint-Sauveur, sis au 1, Place de la Mairie à Saint-Sauveur, sous la présidence du préfet, M. Charles Garnier, étaient présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Roger Martel, représentant	Estérel
Luc Lamond	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	Morin-Heights
Clément Cardin	Piedmont
Réjean Charbonneau	Sainte-Adèle
Claude Ducharme	Sainte-Anne-des-Lacs
Linda Fortier	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Michel Lagacé	Saint-Sauveur
André Genest	Wentworth-Nord

Était absent et non représenté :

Réjean Gravel	Saint-Adolphe-d'Howard
---------------	------------------------

Assistaient également à l'assemblée, Me Yvan Genest directeur général et secrétaire-trésorier et Catherine Legault, adjointe à la direction de la MRC des Pays-d'en-Haut.

En début d'assemblée, le préfet, M. Charles Garnier profite de l'occasion pour féliciter Mme Catherine Legault pour ses 25 ans de travail à la MRC.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM 49-03-10

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Ducharme, maire de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2. APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

A) Assemblée régulière du 9 février 2010 :

CM 50-03-10

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Linda Fortier, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le procès-verbal de l'assemblée du 9 février 2010 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. SUIVI DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Aucun point n'étant soulevé, l'on passe donc au point suivant de l'ordre du jour.

4. CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DES PAYS-D'EN-HAUT

A) Rapport mensuel d'activités :

M. Stéphane Lalande, directeur général du CLD des Pays-d'en-Haut dépose et commente les faits saillants du centre local de développement par le biais de son rapport d'activités mensuel.

B) Bulletin du voyageur de mars 2010 :

Dépôt est fait pour information du bulletin du voyageur du mois de mars 2010.

C) Plan de diversification et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut : recommandations du comité :

Suite à la rencontre du comité de diversification, le 2 mars 2010, M. Stéphane Lalande énumère les recommandations du comité, proposées dans le cadre du fonds de soutien aux territoires en difficulté et donnant lieu à la résolution suivante :

ATTENDU l'analyse des projets par le comité de diversification et de développement, lors de la rencontre tenue le 2 mars 2010 en présence des représentants du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), des représentants de la MRC, M. Charles Garnier et Me Yvan Genest, du directeur du CLD, M. Stéphane Lalande, et des maires suivants : M. Luc Lamond, Mme Linda Fortier et M. André Genest ;

CM 51-03-10

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Linda Fortier, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut approuve les recommandations de subvention du comité de diversification et de développement pour les projets suivants :

a)	Agent de recherche	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	18 117 \$
b)	Entreprises de la nouvelle économie	CLD des Pays-d'en-Haut et CLÉ de Sainte-Adèle	3 000 \$
c)	Pôles de services et d'activités sur le corridor aérobique	Table de concertation de Lac-des-Seize-Îles et Wentworth-Nord	14 000 \$
d)	Étude de faisabilité, école primaire privée	Table de concertation de Lac-des-Seize-Îles et Wentworth-Nord	21 600 \$
e)	Gare de Sainte-Adèle	MRC des Pays-d'en-Haut	9 000 \$

ADOPTÉE

Également, M. Lalande requiert l'appui du conseil des maires dans le cadre du projet *Formation pour les entreprises de la MRC des Pays-d'en-Haut*, déposé par le CLD dans le cadre du Fonds de la ruralité.

ATTENDU QUE le CLD des Pays-d'en-Haut a présenté au Fonds de la Ruralité une demande d'aide financière pour le projet intitulé *Formation pour les entreprises de la MRC des Pays-d'en-Haut* pour permettre d'offrir un programme de formation aux entrepreneurs de la MRC ainsi qu'un service de coaching individuel ;

CM 52-03-10

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Lagacé, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut approuve la présentation du projet *Formation pour les entreprises* présenté par le CLD des Pays-d'en-Haut, au Fonds de la ruralité, pour un montant total de 11 222 \$

ADOPTÉE

5. AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

A) Rapport d'activités du coordonnateur à l'aménagement :

Dépôt est fait du rapport d'activités mensuel du coordonnateur à l'aménagement, M. André Boisvert.

B) Conformité au schéma d'aménagement :

1. Sainte-Adèle : règlement n° 1000-2010-Z-01 :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le plan d'urbanisme et, en vertu de l'article 137.3, un règlement modifiant le règlement de zonage, de lotissement, de construction, le règlement prévu à l'article 116, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou celui sur les ententes relatives à des travaux municipaux des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme susmentionnés, ainsi que toute modification ultérieure à leur être apportée, aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant le plan ou les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu le 19 février 2010, le document Règlement modifiant le règlement de zonage, adopté par le conseil municipal de Sainte-Adèle, le 15 février 2010 ;

ATTENDU QUE d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, ledit document se révèle conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

CM 53-03-10

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le document Règlement modifiant le règlement de zonage, est certifié conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

2. Piedmont : règlement n° 760-01-09 :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le plan d'urbanisme et, en vertu de l'article 137.3, un règlement modifiant le règlement de zonage, de lotissement, de construction, le règlement prévu à l'article 116, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou celui sur les ententes relatives à des travaux municipaux des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme susmentionnés, ainsi que toute modification ultérieure à leur être apportée, aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant le plan ou les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu le 26 février 2010, le document Règlement modifiant le règlement de zonage, portant le numéro 760-01-09, adopté par le conseil municipal de Piedmont, le 1^{er} février 2010 ;

ATTENDU QUE d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, ledit document se révèle conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

CM 54-03-10

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le document Règlement modifiant le règlement de zonage, portant le numéro 760-01-09, est certifié conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

3. Piedmont : règlement n° 739-10-02 :

Le coordonnateur à l'aménagement, M. André Boisvert, informe les membres du conseil que ce type de réglementation ne requiert pas de certificat de conformité de la part de la MRC.

C) **Modification du schéma d'aménagement et de développement : projet de règlement n° 226-2010 : avis de motion et dispense de lecture :**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Michel Lagacé, maire de Saint-Sauveur quant à la présentation pour adoption, lors d'une prochaine réunion de ce conseil, du projet de règlement n° 226-2010 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut. Dispense de lecture est également demandée.

D) Rapport d'activités de la conseillère en environnement :

La conseillère en environnement, Mme Brigitte Voss dépose et commente son rapport d'activités mensuel. Par la suite, la résolution suivante est adoptée :

1. Remplacement de Mme Brigitte Voss pour son congé de maternité : offre d'emploi :

Les membres du conseil prennent connaissance de l'offre d'emploi à être publiée pour le remplacement pour une période d'un (1) an de Mme Brigitte Voss, conseillère en environnement.

CM 55-03-10

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Charbonneau, maire de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut approuve la publication de l'offre d'emploi de conseillère en environnement ainsi que le remplacement à ce poste pendant la durée du congé de maternité de Mme Brigitte Voss et ce, à compter du 21 juin 2010.

ADOPTÉE

E) Matières résiduelles :

Relativement aux matières résiduelles, la résolution suivante est adoptée.

1. Entente relative à l'application d'un programme de compensation : autorisation de signer :

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature de l'entente concernant l'établissement d'un droit compensatoire relatif à la disposition des matières résiduelles, à intervenir entre la MRC des Pays-d'en-Haut et les municipalités d'Estérel, Lac-des-Seize-Iles, Morin-Heights, Piedmont, Saint-Adolphe-d'Howard, Sainte-Adèle, Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Saint-Sauveur et Wentworth-Nord ;

CM 56-03-10

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Lamond, maire de Lac-des-Seize-Iles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise le préfet M. Charles Garnier et le directeur général, Me Yvan Genest, à signer le document *Entente concernant l'établissement d'un droit compensatoire relatif à la disposition des matières résiduelles* avec les municipalités d'Estérel, Lac-des-Seize-Iles, Morin-Heights, Piedmont, Saint-Adolphe-d'Howard, Sainte-Adèle, Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Saint-Sauveur et Wentworth-Nord.

ADOPTÉE

2. Tableau relatif au droit compensatoire en matières résiduelles :

Dépôt est aussi fait à titre d'information du tableau relatif au droit compensatoire en matières résiduelles qui détermine le montant à être payé ou reçu par les municipalités.

F) Défi Climat : campagne 2010 :

Dépôt est fait à titre d'information d'un document explicatif de la campagne de mobilisation 2010 du Programme *Défi Climat*, pour la lutte aux changements climatiques.

G) Certificat du secrétaire-trésorier :

Information est donnée au conseil des maires quant à l'émission d'un certificat d'autorisation au cours du mois de février 2010, concernant des travaux de réhabilitation des infrastructures municipales à Sainte-Adèle par la firme CIMA+.

H) Congrès des aménagistes : André Boisvert

CM 57-03-10

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise le coordonnateur à l'aménagement, M. André Boisvert, à assister au congrès annuel de l'Association des aménagistes régionaux du

Québec, du 28 au 30 avril 2010, et que lui soient remboursés les coûts inhérents à ce déplacement.

ADOPTÉE

6. RAPPORTS

A) Agente rurale :

1. Rapport d'activités :

Mme Alison Drylie, chargée de développement rural, commente son rapport d'activités mensuel déposé par le biais du cahier des maires.

2. Politique familiale :

a) Compte-rendu de la consultation publique :

Dépôt est fait du compte-rendu de la consultation publique du 27 janvier 2010.

b) Tableau des commentaires recus à la consultation publique :

Mme Drylie dépose et commente le tableau de compilation des suggestions et commentaires suite à la consultation publique tenue le 27 janvier 2010.

c) Politique familiale de la MRC : adoption de la version finale :

Mme Alison Drylie indique que suite à la rencontre du comité famille, des corrections ont été apportées à la politique familiale et qu'enfin, il y aurait lieu d'en adopter sa version finale.

Le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord tient à souligner l'excellent travail effectué dans ce dossier par Mme Drylie. Par la suite, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU la réalisation de l'avant-projet de la politique familiale de la MRC des Pays-d'en-Haut durant la dernière année ;

ATTENDU l'adoption de celle-ci par le conseil des maires de la séance du 13 octobre 2009 ;

ATTENDU QUE cet avant-projet a été soumis en consultation publique le 27 janvier 2010 ;

CM 58-03-10

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut adopte la politique familiale telle que présentée dans sa version finale ainsi que le plan d'action proposé par le comité famille.

ADOPTÉE

d) Résolution pour démarche MADA

Les membres du conseil prennent connaissance du Programme MADA (Municipalité amie des aînés) offert par le ministère de la Famille et des Aînés sous forme d'une aide financière de 15 000 \$ et d'un soutien technique de 15 heures du CAMF (valeur de 3 200 \$) et dont le premier objectif est d'adapter les politiques, services et structures au vieillissement de la population.

ATTENDU QUE l'élaboration de la politique familiale de la MRC des Pays-d'en-Haut a fait ressortir l'importance d'ajuster les politiques, services et structures de nos municipalités au vieillissement de la population ;

ATTENDU QUE lors des consultations publiques sur la politique familiale, certains intervenants ont fait état des lacunes quant à la place faite aux aînés ;

ATTENDU QUE la démarche MADA (Municipalité amie des aînés) a pour objectif premier d'adapter les politiques, services et structures au vieillissement de la population, la participation de l'ensemble de la collectivité, mais surtout celle des personnes aînées ;

CM 59-03-10

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE la MRC des Pays-d'en-Haut soit autorisée à entreprendre des démarches pour l'élaboration d'une politique des aînés sur le territoire de l'ensemble des municipalités la composant, qui soit flexible et respectueuse du dynamisme et de l'autonomie de chacune d'elles ;
2. QUE la MRC des Pays-d'en-Haut élabore ladite politique dans un délai de 24 mois ;
3. QUE la MRC des Pays-d'en-Haut encourage chacune des municipalités de son territoire qui ne l'aurait pas déjà fait, à adopter une résolution d'appui à cette démarche.

ADOPTÉE

3. Culture et patrimoine :

a) Fonds culture et patrimoine 2010 :

Mme Alison Drylie indique aux membres du conseil avoir reçu 49 dossiers à soumettre au comité culturel. Les recommandations devraient être présentées au conseil des maires en avril prochain.

4. Politique nationale de la Ruralité :

a) Rappel de la date limite de réception des dossiers :

Madame Drylie rappelle aux membres du conseil que la date limite pour la réception des dossiers dans le cadre du Fonds de la Ruralité est le vendredi 26 mars prochain avant 16h.

B) M. le préfet :

1. Transport collectif intermunicipal : rencontre du 3 mars :

Le préfet, M. Charles Garnier indique aux membres du conseil avoir rencontré les représentants de notre service de transport en commun et le transport adapté, le 3 mars dernier, afin d'explorer la possibilité d'un regroupement des deux services.

Selon M. Garnier, différents scénarios sont envisagés dont la création d'un nouvel organisme, en tenant compte du financement du ministère des Transports. Un consultant spécialisé en transport de personnes, M. Yves Dallaire de la firme Tecsuit, a été mandaté pour ce faire.

7. **PARC RÉGIONAL DES PAYS-D'EN-HAUT**

A) Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord :

1. Communiqué de presse : Mercredis du bon Curé Labelle :

Les membres du conseil prennent connaissance de ce communiqué de presse relatant le 1^{er} événement de cette activité tenue le 24 février dernier, de la Gare de Prévost à celle de Piedmont, à l'initiative de la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord.

B) Secteur du parc linéaire :

1. Gare de Mont-Rolland :

a) Offre de services pour la réhabilitation du sous-sol :

Le directeur général, Me Yvan Genest, informe les membres du conseil de la nécessité de procéder à des travaux de réhabilitation afin de pouvoir régler les problèmes d'infiltration d'eau au sous-sol de la gare de Mont-Rolland.

Les membres du conseil prennent connaissance de l'offre de services reçue du Groupe Talbot Conseils. Pareil sujet sera discuté dans le cadre des projets acceptés au Fonds de soutien aux territoires en difficulté du comité de diversification présenté en début d'assemblée.

b) Accumulation d'eau sur le terrain de la MRC (terrains de pétanque) :

Le directeur général, Me Yvan Genest, dépose et commente la lettre reçue de Loisirs Laurentides, propriétaires de l'Auberge du P'tit Train du Nord, nous informant de l'accumulation d'eau entre les terrains de pétanque situés sur les terrains de la MRC près de la gare de Mont-Rolland et leur propriété. Dès le printemps prochain, une vérification sera faite afin de trouver une solution à cette problématique.

2. Autorisation de traverses :

a) Protocole ayant trait au km 28,5 : approbation :

Le conseiller Réjean Charbonneau, maire de Sainte-Adèle demande aux membres du conseil de reporter l'autorisation de signature du protocole d'entente d'un mois, soit pour la prochaine séance du conseil d'avril, afin qu'il puisse en prendre connaissance de façon appropriée.

b) Nouvelle demande de *Les Résidences du P'tit Train du Nord* :

Les membres du conseil prennent connaissance d'une nouvelle demande de traverse de *Les Résidences du P'tit Train du Nord*, et de la réponse qui leur a été faite par la Corporation le P'tit Train du Nord à l'effet qu'un moratoire décrété par la MRC des Pays-d'en-Haut suspend jusqu'en mai prochain toute autorisation de traverse.

c) Correspondance :

Toujours concernant les traverses, dépôt est aussi fait par le biais du cahier des maires d'une correspondance de la Corporation le P'tit Train du Nord adressée à M. Germain Piché, concernant la traverse utilisée par ce dernier et sa demande d'élargissement qui indique que cette dernière doit être légalisée et munie d'une signalisation adéquate et conforme, soumise à la réglementation du MTO avec permission d'occupation de la MRC des Pays-d'en-Haut renouvelable annuellement.

M. le préfet Charles Garnier quitte l'assemblée, il est 14h05. La réunion se poursuit donc sous la présidence du préfet-suppléant, M. André Genest.

C) Secteur du corridor aérobique :

1. Nouvelle entente avec le club Viking – Canoë Kayak : autorisation de signer :

Les membres du conseil prennent connaissance du nouveau projet d'entente avec le club Viking – Canoë Kayak pour l'utilisation du Pavillon de Montfort, son stationnement et l'accès à la berge du lac Saint-François-Xavier pour les activités de ce groupe de canoë Kayak. Par la suite, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU les négociations tenues entre la MRC des Pays-d'en-Haut et le club Viking pour l'utilisation du relais du Pavillon de Montfort sis au 160, rue Principale à Wentworth-Nord, son stationnement et l'accès à la berge attenante du lac Saint-François-Xavier ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature de ladite entente dans le cadre de la politique d'utilisation des équipements du parc régional de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

CM 60-03-10

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise la signature de l'entente à intervenir entre la MRC des Pays-d'en-Haut et le club Viking Canoë-Kayak, concernant l'utilisation du relais Pavillon de Montfort sis au 160, rue Principale à Wentworth-Nord, son stationnement et l'accès à la berge attenante du lac Saint-François-Xavier par son préfet, M. Charles Garnier et le directeur général, Me Yvan Genest.
2. QUE le directeur général, Me Yvan Genest soit autorisé à signer la susdite entente et que celle-ci soit renouvelable tant qu'elle ne sera pas annulée ou révoquée par l'une ou l'autre des parties.

ADOPTÉE

D) Secteur des terres publiques CAAF – Délégation des baux de villégiature :

1. Autorisation de signer une entente avec la MRC des Laurentides :

À ce sujet, la résolution suivante est adoptée :

Délégation de gestion des baux de villégiature

ATTENDU le fait que la MRC des Pays-d'en-Haut ne compte que très peu de baux de villégiature sur son territoire (4) et qu'il y aurait avantage pour elle de s'entendre avec la MRC des Laurentides afin de pouvoir sous-déléguer pareille gestion à la susdite MRC des Laurentides comme l'a déjà fait la MRC d'Argenteuil ;

CM 61-03-10

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Lagacé, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
 - a) Autorise la conclusion d'une entente de sous-délégation de ses baux de villégiature avec la MRC des Laurentides, le tout selon les termes et conditions d'une pareille entente intervenue entre la MRC des Laurentides et la MRC d'Argenteuil.
 - b) Autorise le préfet, M. Charles Garnier et le directeur général, Me Yvan Genest, à signer pareille entente.

ADOPTÉE

E) Rapport d'activités de Mme Ana Manescu, assistance de projets :

Dépôt est fait pour information du rapport d'activités de Mme Ana Manescu, assistante de projets.

8. QUESTIONS D'ORDRE FINANCIER

A) Registre des chèques du mois de février 2010 :

CM 62-03-10

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Charbonneau, maire de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le registre des chèques du mois de février 2010 totalisant la somme de 378 382,08 \$ pour le fonds général, soit et est accepté. EN CONSÉQUENCE, il est ordonné de procéder au paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

B) Rapport budgétaire au 31 janvier 2010 :

Dépôt est fait du rapport budgétaire de la MRC des Pays-d'en-Haut au 31 janvier 2010.

C) Indices de performance :

À ce sujet, le directeur général, Me Yvan Genest dépose les indicateurs de gestion 2008, tel que produits pour le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

9. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Aucun commentaire n'étant émis relativement à la correspondance reçue, l'on passe donc au point suivant de l'ordre du jour.

10. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE (SCRI)

A) Correspondance du ministère de la Sécurité publique (MSP) ayant trait à la subvention pour la mise en œuvre :

Dépôt est fait de la correspondance du MSP indiquant que la MRC ne pourra avoir accès à l'aide financière prévue pour la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie en raison du montant défrayé par notre MRC, étant inférieur à 75% des dépenses admissibles. Il sera cependant possible pour notre MRC d'ajouter les dépenses de 2009 et 2010 pour pouvoir accéder à la susdite subvention.

11. VILLE DE SAINTE-ADÈLE : PROJET DE MINI-CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE AU FIL DE L'EAU

Les membres du conseil prennent connaissance de ce programme offert par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune aux municipalités locales concernant le développement de petites centrales hydroélectriques auquel la ville de Sainte-Adèle désire adhérer pour le site de La Rolland.

Le conseiller Réjean Charbonneau, maire de Sainte-Adèle décrit sommairement ce projet devant se faire sur les terrains appartenant à la compagnie Cascades qui seront cédés prochainement à la ville de Sainte-Adèle. Suite à ces explications et au dépôt du document explicatif de la ville, la résolution suivante est adoptée :

CM 63-03-10

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Ducharme, maire de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut appuie la ville de Sainte-Adèle dans ses démarches afin d'obtenir le programme d'aide financière offert par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *Octroi des forces hydrauliques du domaine de l'État*, concernant le développement d'une petite centrale hydroélectrique, sur les terrains du site de La Rolland.

ADOPTÉE

12. PROCÈS-VERBAUX DE DIVERS ORGANISMES

Dépôt est fait du procès-verbal du comité de gestion du transport collectif s'étant tenu le 17 février 2010.

13. DEMANDES À LA MRC

Aucune demande n'étant présentée, on passe donc au point suivant de l'ordre du jour.

14. DIVERS

A) Évaluation foncière : rapport d'activités :

M. Robert McCann dépose et commente le rapport d'activités du service d'évaluation qui sera présenté au conseil des maires aux quatre mois. Dépôt est également fait de tableaux présentant les permis émis en 2009 ainsi que des demandes de révision déposées (362) vs le nombre de dossiers dont une requête a été déposée au Tribunal administratif du Québec (23), dont 16 demandes pour la seule municipalité de Sainte-Adèle.

Concernant le maintien d'inventaire, M. McCann informe les membres du conseil des visites à être effectuées, de jour, pour les municipalités de Sainte-Adèle (secteur Mont-Rolland) et Saint-Sauveur.

Enfin, en ce qui a trait à la réorganisation des locaux suite à l'ajout de nouvelles ressources, M. McCann informera les directeurs municipaux de la disponibilité des documents à archiver dont la firme Évimbec doit disposer.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. François Doyon, citoyen de Sainte-Adèle indique aux membres du conseil que selon lui, chaque traverse du parc linéaire affaiblit ce joyau, que le conseil des maires devrait se pencher sur une solution empêchant toute traverse et déplore les nouvelles demandes en ce sens.

M. Doyon demande également qu'une copie du rapport déposé concernant les demandes de révision lui soit fourni.

Concernant l'appui fourni par la MRC concernant les hausses inégales des valeurs foncières, M. Doyon s'informe de l'état d'avancement des appuis fournis dans le dossier. Le directeur général, Me

Yvan Genest indique que le dossier suit son cours normal et qu'un compte-rendu lui sera fourni en temps opportun.

Enfin, M. Doyon demande, tel qu'indiqué dans sa lettre transmise au directeur général, que lui soient remboursés les frais de présentation de sa demande de révision. Réponse lui est donnée qu'il n'y a pas d'indication en ce sens prévu au règlement 75-97 de la MRC des Pays-d'en-Haut concernant la somme exigible lors du dépôt d'une demande de révision et de l'impossibilité de rembourser ces frais.

À la demande de M. Doyon d'obtenir copies des dossiers de demande de révision pour Sainte-Adèle, réponse lui est donnée par le directeur général qu'on s'informerait des dispositions prévues en ce sens à la Loi sur l'accès à l'information.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (15h15)

CM 64-03-10

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Lamond, maire de Lac-des-Seize-Iles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE la présente assemblée soit et est levée.

ADOPTÉE

Charles Garnier,
Préfet

Me Yvan Genest,
Directeur général

André Genest,
Préfet-suppléant